

**ILE - TUDY
FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION N°32-2026 DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

Date de convocation : L'an deux mille vingt-six
26 Mai 2026 Le 5 juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, se réunit à la mairie en séance publique
Date d'affichage : sous la présidence de M. Éric JOUSSEAUME, Maire.
26 mai 2026
Présents : Éric JOUSSEAUME, Maire, Stéphanie GUÉGUEN, Armel ABIT, Adjoints au
Maire, Anthnoy GOASDOUE, Alexandre JOULAUD, Sylvie LEBRUN, Anne MEBROUK,
Nombre de conseillers : Laure TERMINAUX et Rozenn VIENOT, Conseillers municipaux formant la majorité des
En exercice : 15 membres en exercice.
Présents : 9
Votants : 15 Absents :
M. MARTIN Gilles donne procuration à Armel ABIT
Mme LE GOAZIOU Marie donne procuration à Rozenn VIENOT
M. GEFFLOT Lug donne procuration à Alexandre JOULAUD
Mme HUITRIC Claire donne procuration à Laure TERMINAUX
M. MONOT Alain Gabriel donne procuration à Stéphanie GUEGUEN
M. PORTEU Emmanuel donne procuration à Anne MEBROUK
Secrétaire de séance : Anne MEBROUK

**OBJET : AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DES ARRÊTÉS D'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DE PONT-
L'ABBE, LOCTUDY ET DE COMBRIT/ILE-TUDY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le dossier présenté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) relatif :

- au renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation du 21 janvier 2004 de la station d'épuration de Combrit/Ile-Tudy, dans les conditions actuelles d'exploitation ;
- à la mise en place d'un système complémentaire de traitement bactériologique des eaux traitées en sortie de station ;

Vu le dossier présenté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) relatif :

- au renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation du 1^{er} juin 2005 de la station d'épuration de Loctudy, dans les conditions actuelles d'exploitation ;
- à la mise en place d'un système complémentaire de traitement bactériologique des eaux traitées en sortie de station ;

Vu le dossier présenté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) relatif :

- au renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation du 17 janvier 2001 de la station d'épuration de Pont-L'Abbé, dans les conditions actuelles d'exploitation ;
- à la mise en place d'un système complémentaire de traitement bactériologique des eaux traitées en sortie de station ;

Considérant que les stations d'épuration de Combrit/Ile-Tudy ; Loctudy et Pont-structurants pour le traitement des eaux usées du territoire ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité du service public d'assainissement collectif et de maintenir les capacités de traitement existantes ;

Considérant l'intérêt environnemental de la mise en œuvre d'un traitement bactériologique complémentaire visant à améliorer la qualité sanitaire des rejets et à renforcer la protection du milieu récepteur ;

Considérant les enjeux de préservation de la qualité des eaux littorales, des usages nautiques, de la baignade et des activités conchyliques et de pêche présents sur le territoire du Pays Bigouden Sud ;

Considérant que ces projets participent à l'amélioration de la qualité environnementale du territoire et à la protection des milieux naturels ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'émettre un **avis favorable** aux projets de renouvellement des arrêtés d'exploitation des stations d'épuration de Combrit/Ile-Tudy, de Loctudy et Pont-l'Abbé dans les conditions actuelles d'exploitation.
- D'émettre un **avis favorable** au projet de mise en place d'un système de traitement bactériologique des eaux traitées en sortie de station.

P.C.C.

A l'Ile-Tudy, le 08/06/2026.

Le Maire,

Éric JOUSSEAUME.

